



DÉLIBÉRATION DE LA CAISSE DES ÉCOLES

SÉANCE du 17 octobre 2022

Date de la convocation : 07/10/2022

PRESENTS : Virginie FAVERON, Présidente Déléguée, Sylvie CARRÈRE, Patrick PICHOU, Sylvain RULL, Conseillers Municipaux membres de la Caisse des Écoles, Céline CHARLAS, Lillian MONTAILLER, Parents d'élèves élus membres de la Caisse des Écoles

ABSENTS excusés : Franck PEYROU, Inspecteur de l'Éducation Nationale, Béatrice FABRE, Conseillère Municipale membres de la Caisse des Écoles, Alexandra OLIVER, Priscillia SANCHEZ, Gayane SIREKANYAN-SAHAKYAN, Parents d'élèves élus membres de la Caisse des Écoles

Budget Caisse des Écoles : décision modificative n°1

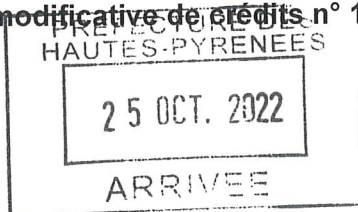
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
Vu le budget de la Caisse des Écoles 2022,
L'exécution du budget du Caisse des Écoles 2022 nécessite un réajustement de certaines prévisions budgétaires.

Il est proposé d'approuver la délibération modificative de crédits n° 1 ci-dessous :

Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre – Article	Montant	Chapitre - Article	Montant
<u>Chapitre 011 : Charges à caractère général</u>		<u>Chapitre 70 : Ventes de produits fabriqués</u>	
Article 6061 : Fournitures non stockables	+ 2 000,00 €	Article 70882 : Ventes de repas	+ 15 000,00 €
Article 60623 : Alimentation	+ 4 900,00 €		
Article 611 : Contrats de prestations de services	+ 1 600,00 €		
Article 6188 : Autres frais divers	+ 2 500,00 €		
Article 624 : Transports de biens, transports collectifs	+ 5 000,00 €		
<u>Chapitre 65 :</u> Autres charges de gestion courante			
Article 6541 : Créances admises en non-valeur	- 1 000,00 €		
Total Dépenses de fonctionnement	+ 15 000,00 €	Total Recettes de fonctionnement	+ 15 000,00 €

Après en avoir délibéré, la Caisse des Écoles, décide à l'unanimité, d'approuver la délibération modificative de crédits n° 1 ci-dessus.



P.C.C.
Aureilhan le 18/10/2022

La Présidente Déléguée,

Virginie FAVERON